

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 8

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTE : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°22/2025

Date de la convocation du Comité syndical : dix-huit avril deux mille vingt-cinq

Date de la séance du Comité syndical : vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, JérémY PIC, Alexandre BENEZET, Benoit REVEL, Nelly DAUDÉ, Jean-Louis ALIBERT, Patrick GAYRARD.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 18 avril 2025, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Marie-Hélène PRIVAT (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Xavier GIMALAC (CC Comtal Lot Truyère), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène),

Secrétaire de séance : Alexandre BENEZET

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les délibérations n°33/2014, n°20/2017, n°10/2022, n°20/2022, n°4/2025 portant modifications du tableau des effectifs ;

Étant donné la création de deux emplois permanents pour l'animation du volet agricole du Contrat Territorial Eau et Climat et le secrétariat administratif du Syndicat Mixte Lot Dourdou, le Président propose de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte de ces évolutions.

Le tableau des effectifs est ainsi établi :

Cadre d'emploi / Grade	Cat.	Effectif budgétaire 2025
Emplois permanents		
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur territorial (missions de Direction et d'animation du SAGE Lot Amont)	A	1 ETP
Ingénieur territorial (mission d'animation du SAGE)	A	1 ETP
Ingénieur territorial (mission d'animation Agricole)	A	0,3 ETP
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1 ETP
Technicien	B	1 ETP
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1 ETP
Rédacteur / adjoint administratif	B / C	0,3 ETP
Emplois non-permanents		
Ingénieur territorial (appui au renouvellement du Contrat Territorial Eau et Climat et du SAGE)	A	0,7 ETP*

*fin de contrat fixée au 15 septembre 2025,

Ainsi, il convient :

- d'adopter le tableau des effectifs défini ci-dessus,

Paraphe :

E.P.

- d'inscrire au budget de fonctionnement, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondants.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte**, le tableau des effectifs défini ci-dessus,
- **INSCRIT**, au budget de fonctionnement les crédits nécessaires

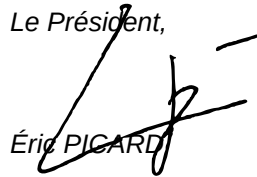
La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 9 mai 2025

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue, le 9 mai 2025

Le Président,


Éric PICARD

Le Président,


Éric PICARD